

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/04/2025	
DÉPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/04/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07/04/2025	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.2	Décisions afférentes aux actes budgétaires

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Valérie MANISSOL, adjointe au maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
M. Loïc DÉSANGLES

**Ont donné procuration :**

M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON

**N'ont pas pris part au vote :** M. Xavier BALLENGHIEN

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** Budget communal - Proposition d'approbation du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2024

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances 2024 généralise le CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de modernisation de ses outils de gestion, la commune avait décidé de passer à la nomenclature M57 développée pour l'exercice 2024 et par cohérence elle a aussi décidé de présenter le CFU pour l'exercice 2024.

Le CFU est un document de synthèse, se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, en dérogation aux dispositions législatives et réglementaires relatives à ces comptes.

La mise en place du CFU, vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU de l'exercice 2024 du budget communal est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

## **1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</b>	
RECETTES	<b>6 699 798,76</b>
DEPENSES	<b>6 597 981,96</b>
<b>RESULTAT de l'exercice</b>	<b>101 816,80</b>
EXCEDENT REPORTE de N-1	<b>932 563,73</b>
<b>RESULTAT A REPORTER SUR BP 2025</b>	<b>1 034 380,53</b>

	<b>Evolution de l'Excédent de Fonctionnement</b>				
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
RF	6 106 871.48 €	6 129 738.05 €	6 571 616.00 €	6 655 969.63 €	6 699 798.76 €
DF	5 707 124.45 €	5 541 498.02 €	5 934 024.18 €	6 130 064.31 €	6 597 981.96 €
Excédent de l'exercice	399 747.03 €	588 240.03 €	637 591.82 €	525 905.32 €	101 816.80 €
Excédent Reporté de N-1	340 551.27 €	363 799.07 €	583 406.28 €	716 739.18 €	932 563.73 €
<b>Total</b>	<b>740 298.30 €</b>	<b>952 039.10 €</b>	<b>1 220 998.10 €</b>	<b>1 242 644.50 €</b>	<b>1 034 380.53 €</b>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 034 380,53 €, chiffre en légère baisse compte tenu de la nette diminution du résultat de l'exercice, et ce, malgré un excédent reporté en hausse.

## LES RECETTES

en €	PREV BUDG 2024	REALISÉ 2024	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	932 500.00	932 500.00	100.00%
013 - Atténuations de charges	40 000.00	40 000.00	100.00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000.00	87 807.06	87.81%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	388 600.00	428 543.84	110.28%
73 - Impôts et taxes	4 012 555.00	4 094 554.03	102.04%
74 - Dotations, subventions et participations	1 729 452.10	1 795 435.08	103.82%
75 - Autres produits de gestion courante	187 205.00	168 507.98	90.01%
76 - Produits financiers	0.00	268.18	
77 - Produits spécifiques	49 000.00	49 000.00	100.00%
78 - reprises sur provisions	51 532.23	51 532.53	100.00%
<b>TOTAL</b>	<b>7 490 908.06</b>	<b>7 632 362.49</b>	<b>101.89%</b>

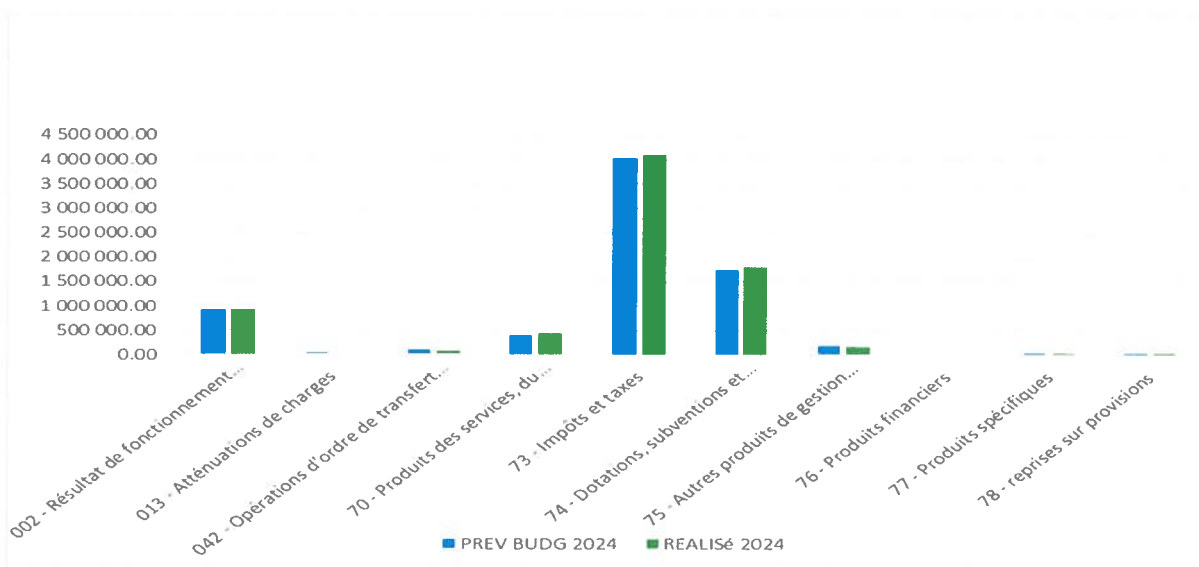
Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à plus de 100 %, que l'on considère l'ensemble des recettes ou bien uniquement les recettes réelles.



Les recettes du **chapitre 13 « Atténuations de charges »** sont constituées des remboursements sur salaires, à la baisse compte tenu de la diminution des congés longue durée ou longue maladie.

Au **chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »**, les recettes correspondent à la **valorisation des travaux en régie** des dépenses réalisées en fonctionnement.

Les travaux en régie ont permis principalement de réaliser en 2024 :

- la pose de caniveaux rue Campardiné
- le changement de marches d'escalier au Belvédère
- d'aménagements à la croix rouge (City Stade, espaces verts)
- l'élargissement de la voie romaine
- la rénovation énergétique du centre de loisirs
- divers travaux dans les cimetières, à la salle omnisports, à Bladé, à la salle de danse

Au **chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »**, les recettes effectives ont dépassé les prévisions (110 %). Elles intègrent principalement redevances payées par les usagers au titre du Musée, de la Médiathèque, de la cantine ou du Centre de loisirs etc... La réalisation a été légèrement supérieure aux prévisions sur l'ensemble des postes.

Sur le chapitre 73 « Impôts et taxes », le taux de réalisation est supérieur à 102%. Sur ce chapitre la réalisation a également été légèrement supérieure aux prévisions, sur l'ensemble des postes, excepté sur les droits de place, avec un écart de 2 000 €.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025  
 Reçu en préfecture le 07/04/2025  
 Publié le 07/04/2025  
 ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE

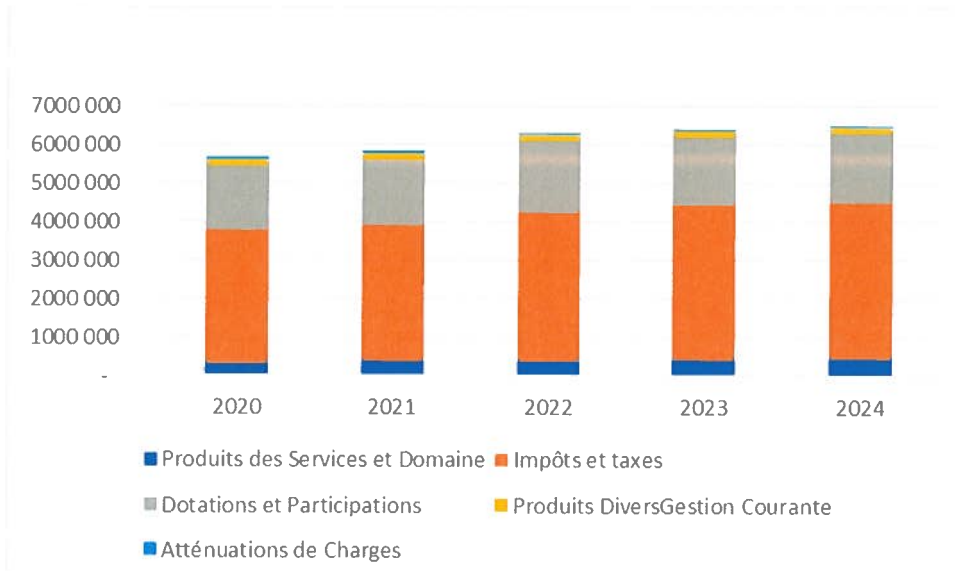
Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », les recettes ont été réalisées à 103.82 % des prévisions. La quasi-totalité des dotations nous ayant été notifiée avant le vote de la DM, la réalisation sur la plupart des postes est de 100%, excepté le versement de la CAF, qui a été supérieur de plus de 30 000€ par rapport aux prévisions prudentielles.

Le chapitre 75 constate principalement les loyers reçus : ils ont été légèrement inférieurs aux prévisions, compte tenu du changement des baux en cours d'année pour le Village des Brocs. A noter que l'article 75 888 constate un virement de crédit de 49 000 avec le 775 pour régulariser une écriture comptable.

En €	PREV BUDG 2024	RÉALISÉ 2024	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	932 563.73	932 563.73	
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000.00	24 150.06	60%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	15 000.00	6 775.00	45%
70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	40 000.00	34 856.47	87%
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	1 500.00	1 799.17	120%
70328 - Autres droits de stationnement et de location	-	16 091.52	
70388 - Autres redevances et recettes diverses	-	75.00	
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	24 800.00	30 514.63	123%
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	35 000.00	43 600.22	125%
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	225 000.00	235 635.22	105%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	-	150.00	
70871 - Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	-	11 286.00	
708721 - Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. morale	41 000.00	41 471.95	101%
70873 - Remboursement de frais par le CCAS/CIAS	900.00	457.92	51%
70878 - Remboursement de frais par des tiers	4 500.00	5 830.74	130%
7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	900.00	-	0%
73111 - Impôts directs locaux	2 622 389.00	2 659 253.00	101%
73118 - Autres contributions directes	12 620.00	17 068.00	135%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	130 000.00	102 412.00	79%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	135 272.00	140 559.00	104%
73154 - Droits de place	20 000.00	18 844.61	94%
731732 - Prélèvement sur les produits des jeux	275 000.00	333 808.00	121%
73211 - Attribution de compensation	673 000.00	672 891.63	100%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	47 075.00	47 075.85	100%
73221 - FNGIR	14 787.00	14 787.00	100%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	57 000.00	62 442.00	110%
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	25 412.00	25 412.94	100%
74111 - Dotation forfaitaire des communes	637 000.00	636 557.00	100%
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	489 000.00	489 153.00	100%
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	88 783.00	88 783.00	100%
742 - Dotations aux élus locaux	-	163.00	
74718 - Participations Etat - Autres	36 000.00	45 314.55	126%
74741 - Participations communes membres du GFP	41 000.00	43 493.56	106%
747888 - Autres	164 000.00	210 871.03	129%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	170 382.00	170 382.00	100%
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	47 360.10	47 360.10	100%
7484 - Dotation de recensement	-	7 449.00	
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	17 000.00	18 814.00	111%
74888 - Autres attributions et participations	38 927.00	37 094.84	95%
752 - Revenus des immeubles	175 000.00	171 139.67	98%
75888 - Autres produits divers de gestion courante	12 205.00	2 631.69	-22%
761 - Produits de participations	-	268.18	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	-	49 000.00	
7815 - Reprises prov pour risques et charges de fonctionnement courant	50 000.00	50 000.00	100%
7817 - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 532.23	1 532.53	100%

**En termes d'évolution, si on considère les recettes réelles exceptionnelles,**

en €	2020	2021		2022		2023		2024	
Produits des Services et Do	311 120	357 234	15%	373 389	5%	412 052	10%	428 543	4%
Impôts et taxes	3 450 526	3 563 144	3%	3 877 965	9%	4 014 725	4%	4 094 554	2%
Dotations et Participations	1 692 678	1 697 924	0%	1 850 796	9%	1 770 371	-4%	1 795 271	1%
Produits DiversGestion Cou	147 809	156 019	6%	162 959	4%	168 256	3%	168 503	0%
Atténuations de Charges	81 371	79 167	-3%	60 493	-24%	62 255	3%	24 150	-61%
<b>TOTAL</b>	<b>5 683 504</b>	<b>5 853 488</b>	<b>3%</b>	<b>6 325 602</b>	<b>8%</b>	<b>6 427 659</b>	<b>2%</b>	<b>6 511 021</b>	<b>1%</b>

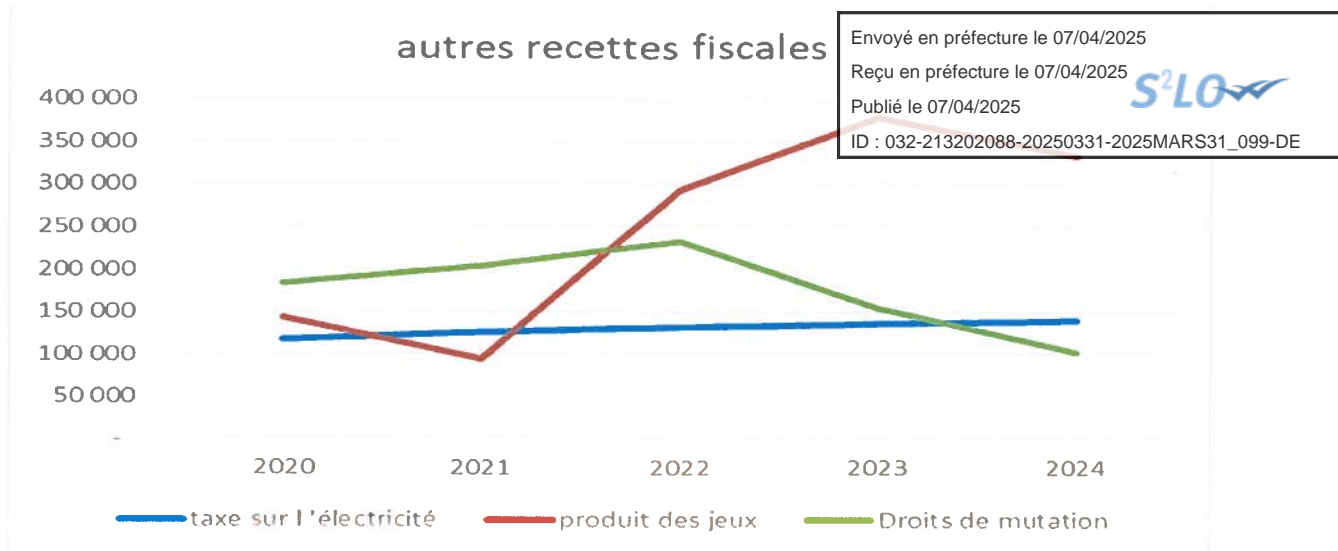


Sur cette période, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne d'environ 3.5 % (1.3% en 2024), ce qui reste relativement faible, ne serait-ce que pour absorber l'inflation.

Ces recettes restent rigides car en très grande partie dues aux dotations de l'Etat et aux péréquations verticales et horizontales.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les **recettes fiscales** (4 094 161€ en 2024), à hauteur de 61% en moyenne, chiffre qui tend à progresser.

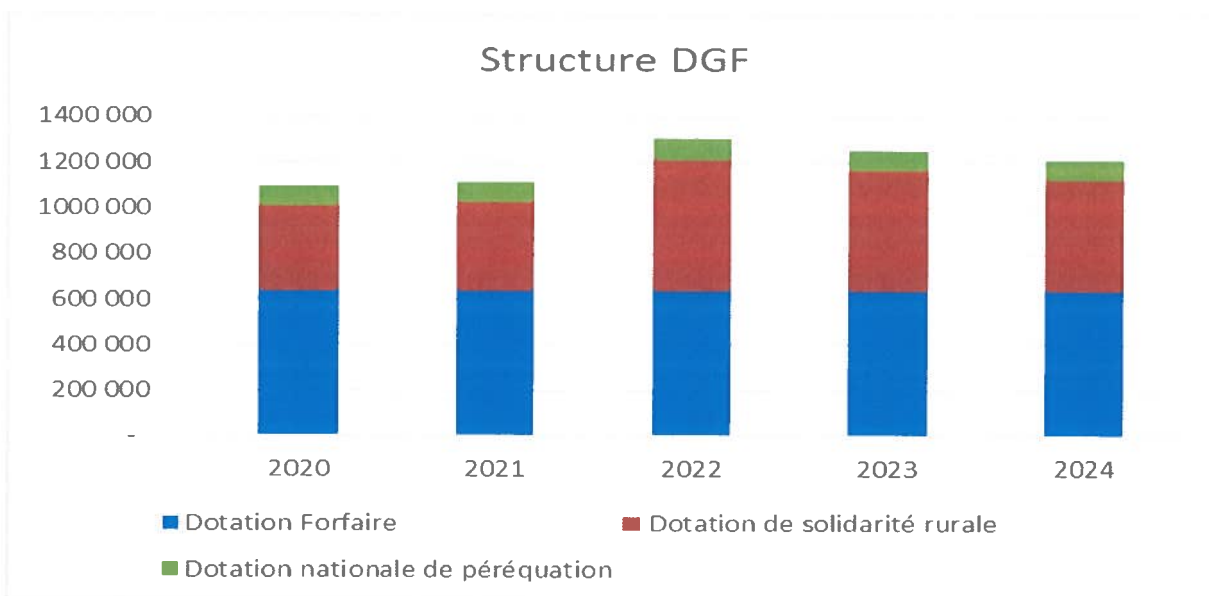
- Celles-ci sont composées **des impôts locaux pour 65% environ**. Leur progression sur la période est due quasi exclusivement au coefficient de revalorisation des bases, les bases physiques n'ayant que peu varié, et **les taux n'ayant pas été augmentés**. Ils atteignent 2 676 321 € en 2024.
- Le produit de **la fiscalité reversée** (communauté de communes, FNGIR, FICP ..) reste relativement stable et s'élève à 822 607€ en 2024.
- **Les autres recettes fiscales** ont connu une forte progression sur la période, due en particulier au produit des droits de mutation et aux recettes liées au Casino. Toutefois, ces deux enveloppes sont orientées à la baisse, de façon significative en ce qui concerne les DMTO, compte tenu du contexte économique.



**Les dotations et participations constituent le deuxième poste de recettes de fonctionnement (1 795 271€ en 2024), et en représentent un peu moins de 30%.**

Ce poste constitue une ressource relativement stable sur la période. Les différentes parts de DGF ne progressent quasiment pas ; après avoir bénéficié d'un supplément de dotation « cible », la commune en est exclue depuis 2023, mais bénéficie d'un fonds d'atterrissage.

Les recettes liées à la DGF se maintiennent autour de 1,2 M€ depuis près de 12 ans ; il faut cependant souligner que cette stagnation induit indiscutablement un manque à gagner important si l'on tient compte de l'inflation au cours de cette période, que l'on peut estimer à plus de 2 millions d'euros.



Sont également comptabilisés dans cette rubrique le fonds départemental de taxe professionnelle pour 47 360€ en 2024, en constante régression, les compensations d'exonérations fiscales pour 170.382€ en 2024, ainsi que les participations de divers organismes comme la CAF, 187 724 € en 2024, ainsi que diverses dotations (titres sécurisés ...).

**Le produit des services et du domaine et divers produits représentent moins de 10 % des recettes de fonctionnement (2024)**

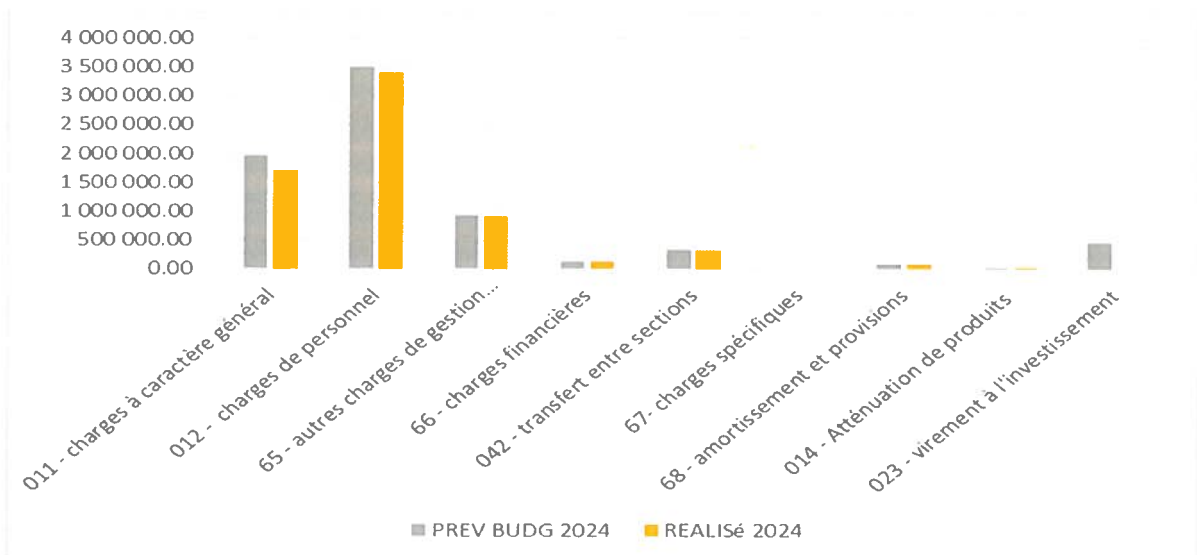
Il est constitué principalement de recettes liées aux locations (gendarmerie, village de Brocs ...) qui restent stables, ainsi que celles liées aux services (cantine, centre de loisirs -ALAE, ALSH...-, occupation du domaine public...).

Ce poste progresse peu, mais de façon régulière. Souligner que les tarifs sont restés maîtrisés dans tous ces domaines.

## LES DEPENSES

en €	PREV BUDG 2024	REALISÉ 2024	%
011 - charges à caractère général	1 968 542.43	1 715 851.34	87.16%
012 - charges de personnel	3 509 500.00	3 408 359.71	97.12%
65 - autres charges de gestion courante	938 973.71	912 673.48	97.20%
66 - charges financières	126 000.00	122 690.99	97.37%
042 - transfert entre sections	349 000.00	321 773.04	92.20%
67- charges spécifiques	1 000.00		
68 - amortissement et provisions	93 655.92	86 017.40	91.84%
014 - Atténuation de produits	34 431.00	30 616.00	88.92%
023 - virement à l'investissement	469 805.00		
<b>TOTAL</b>	<b>7 490 908.06</b>	<b>6 597 981.96</b>	<b>88.08%</b>

Les prévisions de dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 94 % hors écritures d'ordre.



**011 - Charges à caractère général**

En €	PREV BUDG 2024	REALISE 2024	%
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	73 000.00		
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	270 000.00	225 589.23	83.55%
60621 - Fournitures non stockables - Combustibles	83 000.00	71 602.53	86.27%
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	51 000.00	50 698.32	99.41%
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	195 650.00	184 874.45	94.49%
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	15 000.00	11 469.98	76.47%
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	42 000.00	36 960.45	88.00%
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	30 000.00	29 880.34	99.60%
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	106 750.00	98 065.51	91.86%
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	60 000.00	33 602.34	56.00%
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	18 350.00	18 269.79	99.56%
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	6 800.00	5 869.06	86.31%
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	15 850.00	9 895.16	62.43%
60668 - Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques	730.00	408.53	55.96%
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	11 000.00	11 039.30	100.36%
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	40 000.00	34 035.66	85.09%
611 - Contrats de prestations de services	68 300.00	45 125.43	66.07%
6125 - Crédit-bail immobilier	181 000.00	180 466.00	99.70%
6132 - Locations immobilières	4 301.00	4 201.00	97.67%
61351 - Locations matériel roulant	4 000.00	4 839.00	120.98%
61358 - Autres locations mobilières	64 380.00	77 771.52	120.80%
61521 - Entretien et réparations sur terrains	9 000.00	9 420.78	104.68%
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	47 190.00	37 681.50	79.85%
615231 - Entretien et réparations sur voiries	13 000.00	10 946.52	84.20%
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	4 000.00	2 948.26	73.71%
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	25 000.00	22 282.09	89.13%
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	13 000.00	10 156.60	78.13%
6156 - Maintenance	80 685.56	71 870.56	89.07%
6161 - Primes d'assurances multirisques	-	353.08	
6168 - Autres primes d'assurance	69 568.87	68 663.87	98.70%
617 - Etudes et recherches	12 000.00	11 943.20	99.53%
6182 - Documentation générale et technique	3 400.00	2 554.43	75.13%
6184 - Versements à des organismes de formation	10 000.00	3 323.00	33.23%
6188 - Autres frais divers	25 000.00	10 846.27	43.39%
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	-	110.00	
62268 - Autres honoraires, conseils..	8 000.00	3 782.00	47.28%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	8 000.00	5 904.92	73.81%
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	-	243.58	
6231 - Annonces et insertions	6 582.00	4 669.11	70.94%
6232 - Fêtes et cérémonies	87 230.00	71 847.20	82.37%
6233 - Foires et expositions	19 100.00	24 668.59	129.15%
6234 - Réceptions	6 100.00	8 688.16	142.43%
6236 - Catalogues et imprimés	2 050.00	2 158.31	105.28%
6237 - Publications	13 000.00	5 994.25	46.11%
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	1 950.00	42.00	2.15%
6241 - Transports de biens	-	846.00	
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	27 600.00	25 499.00	92.39%
6247 - Transports collectifs du personnel	-	247.00	
6251 - Voyages, déplacements et missions	5 200.00	5 232.76	100.63%
6261 - Frais d'affranchissement	6 500.00	6 173.38	94.98%
6262 - Frais de télécommunications	22 325.00	21 226.92	95.08%
627 - Services bancaires et assimilés	900.00	489.44	54.38%
6281 - Concours divers (cotisations...)	39 200.00	33 521.55	85.51%
6282 - Frais de gardiennage	7 900.00	8 054.80	101.96%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	700.00	210.00	30.00%
6284 - Redevance pour services rendus	4 500.00	4 377.80	97.28%
62875 - Remboursements de frais aux communes membres du GFP	1 000.00	-	0.00%
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 000.00	960.50	96.05%
6288 - Autres services extérieurs	17 500.00	12 602.80	72.02%
63512 - Taxes foncières	26 000.00	26 155.61	100.60%
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 250.00	1 621.76	49.90%
<b>TOTAL</b>	<b>1 968 542.43</b>	<b>1 715 851.34</b>	<b>87.16%</b>

Les « charges à caractère général » ont été réalisées à 87,16 % ; elles représentent 28% des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les achats ont été réalisés à 85% : l'impact de dépenses d'électricité n'étant réellement été connu qu'en fin d'année, les achats de matériaux pour l'entretien ou les grosses réparations ont été faits au fil des besoins.
- Le cout des maintenances, des divers contrats de prestations, ainsi que du remboursement du crédit-bail de la gendarmerie étant mieux appréhendé, le taux de réalisation de ces postes est de plus de 90%.
- En ce qui concerne les services extérieurs, les postes *fêtes et cérémonies et publication* ont connu un plus faible taux de réalisation ; l'ensemble de cet agrégat a néanmoins été réalisé à 86%.

## 012 - Charges de personnel


En €	PREV BUDG 2024	RÉALISÉ 2024	%
6211 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 000.00	3 800.79	127%
6218 - Autre personnel extérieur	9 300.00	8 749.96	94%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	11 000.00	10 195.15	93%
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	55 000.00	52 064.68	95%
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 000.00	6 143.47	88%
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	1 650 000.00	1 622 492.17	98%
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	9 000.00	7 951.80	88%
64113 - Personnel titulaire - NBI	14 000.00	11 724.72	84%
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	283 000.00	279 544.08	99%
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	382 000.00	354 305.83	93%
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	2 000.00	43.66	2%
64136 - Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	-	1 781.36	
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	35 000.00	37 975.08	109%
64168 - Autres emplois aidés	31 500.00	27 981.17	89%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	380 000.00	363 441.51	96%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	550 000.00	531 120.82	97%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 000.00	16 939.70	77%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	46 000.00	48 903.52	106%
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	5 000.00	8 154.00	163%
64731 - Allocations de chômage versées directement	-	2 456.96	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000.00	406.00	41%
6478 - Autres charges sociales diverses	13 500.00	12 033.28	89%
6488 - Autres	200.00	150.00	75%
<b>TOTAL</b>	<b>3 509 500.00</b>	<b>3 408 359.71</b>	<b>97%</b>

Les charges de personnel ont été réalisées à 97% ; elles représentent 56 % des charges réelles de fonctionnement.

Sur l'exercice 2024, les augmentations décidées par le gouvernement ont un impact en année pleine. Ce chapitre présente donc une augmentation de 3.2 % en 2024, malgré une maîtrise des effectifs.

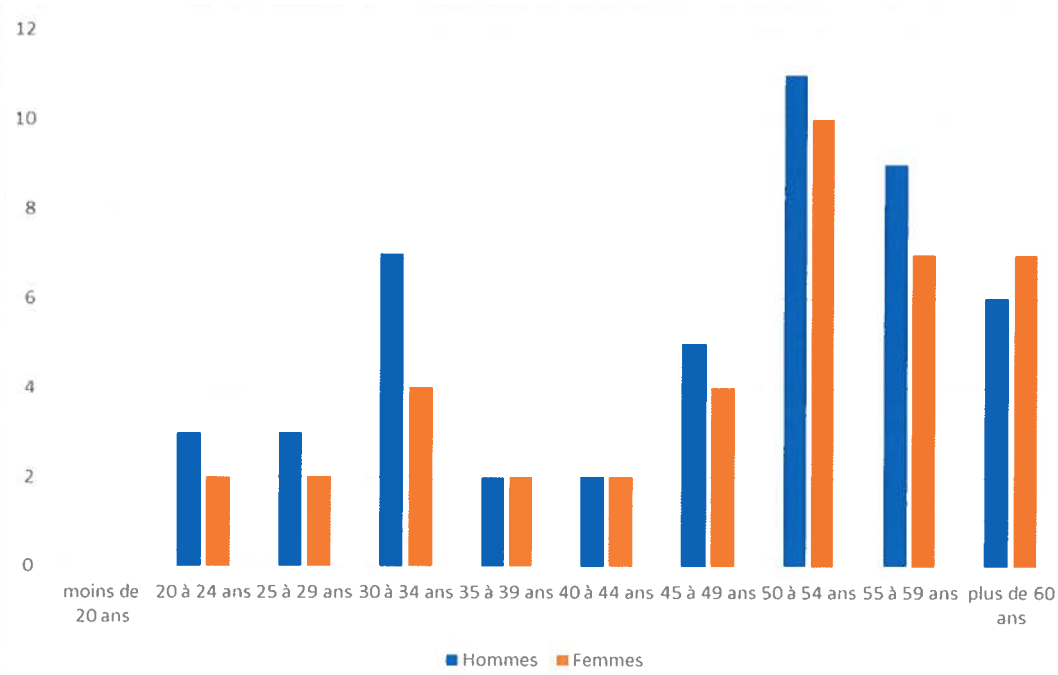
Grade	Nb d'agents	ETP	Homme	Femme
Agents sans grade	12	9.93	6	6
Adjoint administratif	3	2.57		
Adjoint administratif ppal 1° cl	9	8.8		
Adjoint administratif ppal 2° cl	1	1		
Adjoint d'animation	3	2.2		3
Adjoint d'animation ppal 2° cl	1	0.89		1
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	1	1		1
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	1	1		1
Adjoint technique	19	15.29	17	2
Adjoint technique ppal 1° cl	8	7.8	5	3
Adjoint technique ppal 2° cl	9	8.8	5	4
Agent de maîtrise	9	9	9	
Agent de maîtrise principal	2	2	2	
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	4	3.6		4
Attaché principal	1	1		1
Educateur APS principal 1° cl.	1	1	1	
Gardien-Brigadier	1	1	1	
Rédacteur principal 1° cl.	1	1	1	
Rédacteur principal 2° cl.	1	0		1
Technicien ppal 1° cl.	1	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>78.88</b>	<b>48</b>	<b>40</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2025  
Reçu en préfecture le 07/04/2025  
Publié le 07/04/2025  
ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE



dt 2 dispo

dt 1 dispo



## 65 – Autres charges de gestion courante

En €	PREV BUDG 2024	RÉALISÉ 2024	%
65311 - Indemnités de fonction (élus)	82 000.00	80 325.88	98.0%
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	2 000.00	1 820.54	91.0%
65313 - Cotisations de retraite (élus)	3 600.00	3 373.42	93.7%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	7 000.00	6 873.99	98.2%
65315 - Formation (élus)	2 000.00	-	0.0%
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	100.00	89.53	89.5%
6541 - Créances admises en non-valeur	3 000.00	1 048.10	34.9%
6542 - Créances éteintes	2 000.00	-	0.0%
6553 - Service d'incendie	142 641.30	142 641.30	100.0%
65568 - Autres contributions	239 639.41	219 859.16	91.7%
6558 - Autres contributions obligatoires	61 000.00	62 151.24	101.9%
657363 - Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	102 150.00	112 150.00	109.8%
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	6 700.00	6 700.00	100.0%
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	230 143.00	197 164.00	85.7%
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-	2 433.60	
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	-	3 816.00	
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	55 000.00	72 226.72	131.3%
<b>TOTAL</b>	<b>938 973.71</b>	<b>912 673.48</b>	<b>97.2%</b>

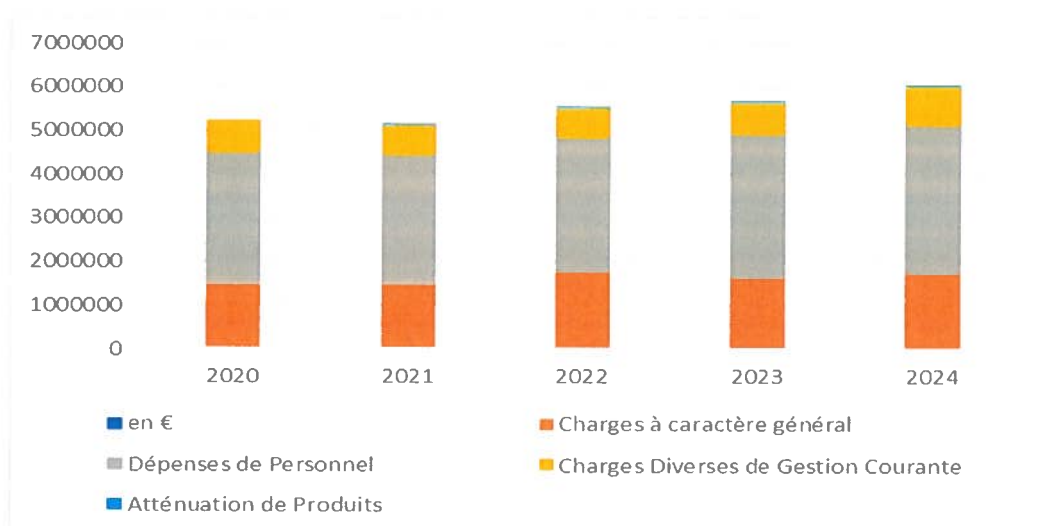
**Les autres « charges de gestion courante » s'élèvent à 912 670 € en 2024.**  
Ce chapitre a été réalisé à 97,2%.

Y sont regroupés d'une part les indemnités des élus, et d'autre part les contributions et subventions versées par la Commune à divers organismes, en particulier

- la contribution au SDIS, en progression de 5.8% (142 641€),
- la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées (62 151€),
- les subventions aux associations et aux caisses des écoles,
- notre participation au CCAS avec le remboursement des subventions reçues au titre de notre Maison France Service, portée par le CCAS,
- notre participation au Sidel (2 244.00 €), au syndicat des 3 vallées pour la fourrière animale (8 290.30 €), au SIVOM pour l'entretien (78 147 €) ainsi que pour un complément (11 760 €) pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie réalisés pour notre compte via un emprunt, et enfin 119 417 € pour Territoire d'Energies (2 tranches de rénovation de l'éclairage public ainsi que diverses interventions)

**En termes d'évolution, si on considère les dépenses réelles hors financières et exceptionnelles**

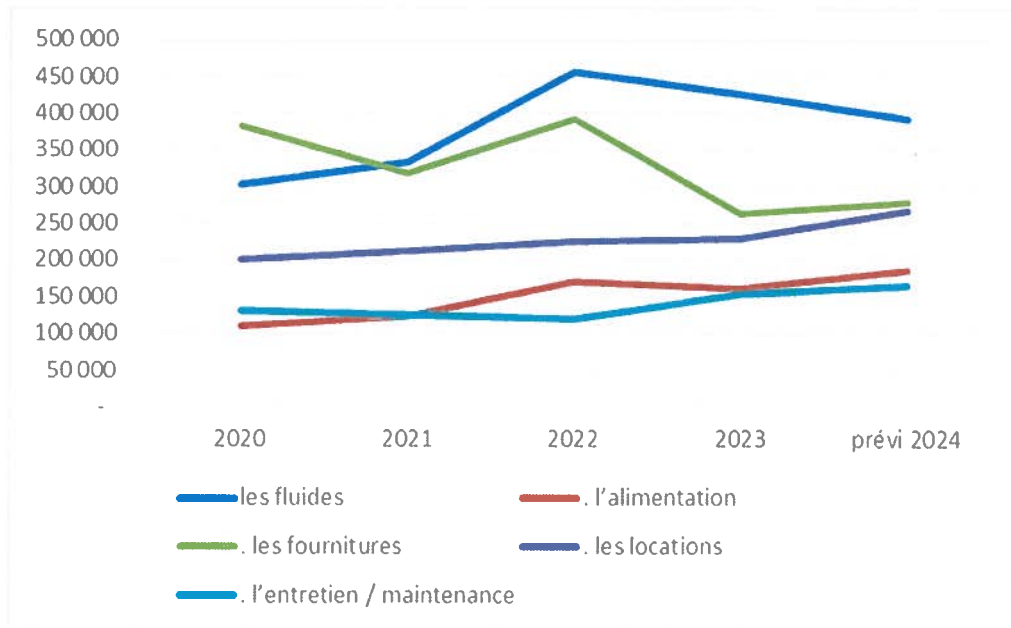
en €	2020	2021		2022		2023		2024	
Charges à caractère général	1 448 980	1 456 918	0.5%	1 736 761	19.2%	1 603 954	-7.6%	1 715 017	6.9%
Dépenses de Personnel	3 040 017	2 977 143	-2.1%	3 091 994	3.9%	3 302 571	6.8%	3 408 194	3.2%
Charges Diverses de Gestion									
Courante	748 535	712 481	-4.8%	711 376	-0.2%	754 835	6.1%	912 670	20.9%
Atténuation de Produits		10 537		3 952		18 975		30 616	
<b>TOTAL</b>	<b>5 237 532</b>	<b>5 157 079</b>	<b>-1.5%</b>	<b>5 544 083</b>	<b>7.5%</b>	<b>5 680 335</b>	<b>2.5%</b>	<b>6 066 497</b>	<b>6.8%</b>



**D'un point de vue tendanciel, les dépenses de fonctionnement ont progressé de façon un peu plus rapide que les recettes de fonctionnement, malgré les efforts soutenus pour limiter l'augmentation des charges. Cette variation a en grande partie une origine externe, à savoir l'envolée du prix de matières premières et de l'inflation.**

Parmi ces **charges à caractère général**, souligner l'importance

- des fluides dont la variation est liée d'une part à la baisse en termes de kWh consommés, mais souligner les augmentations hors normes malgré la consommation très à la baisse, et d'autre part pour en limiter l'impact.
- des fournitures, dont l'orientation à la baisse s'explique pour l'inscription directe en investissement de certains matériaux pour les travaux en régie.
- des locations, dont gendarmerie pour 180 000€, et, en 2024 l'acquisition de logiciels portées sur cet agrégat
- de l'alimentation dont la progression suit le nombre de repas et la variation des prix
- de l'entretien/maintenance dont l'augmentation en 2024 incombe aux nouvelles vérifications techniques non effectuées jusqu'alors



**Les charges de personnel** varient de façon irrégulière sur la période en fonction des décisions de la collectivité (anticipation de la participation à la complémentaire Santé, attribution du régime indemnitaire aux contractuels à durée déterminée (IFSE et CIA) ayant une ancienneté de 3 mois au sein de la commune ...) mais surtout des décisions prises par le gouvernement ces dernières années, en termes de primes et de dégel des salaires (point d'indice de 1.5% mi 2023).

Les effectifs sont restés relativement stables depuis 2021.

Ainsi la progression entre 2020 et 2024 s'élève à 12% sur 4 ans, ce qui reste maîtrisé, et constitue l'augmentation la plus faible des 3 grands postes de dépenses de fonctionnement.

**En ce qui concerne les charges de gestion courante**, outre les charges relatives aux indemnités des élus, qui ne progressent que mécaniquement, sont mandatées sur cet agrégat diverses participations à des organismes tiers dont nous ne maîtrisons pas l'évolution (SIVOM, SDIS etc...). S'ajoute à cela des dépenses qui, si elles étaient faites en interne seraient inscrites en investissement (travaux sur l'éclairage – Territoire d'Energies-, sur la voirie – SIVOM-...)

## 1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025



ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024</b>	
RECETTES	7 415 627,20
DEPENSES	6 953 234,60
<b>RESULTAT de l'exercice</b>	<b>462 392,60</b>
DEFICIT REPORTE de N-1	-773 875,91
<b>RESULTAT A REPORTER SUR BP 2025</b>	<b>-311 483,31</b>
RAR 2024 RECETTES	179 903,02
RAR 2024 DEPENSES	89 377,31
RESULTAT RAR 2024	90 525,71
<b>RESULTAT GENERAL</b>	<b>-220 957,60</b>

Le résultat de clôture de la section d'investissement, intégrant les résultats antérieurs et le solde des restes à réaliser, présente un déficit de 220.957,60 €.

### LES DEPENSES

en €	Total_Prévu	Réalisé	
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	773 875.91 €	773 875.91 €	100.00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000.00 €	87 807.06 €	87.81%
041 - Opérations patrimoniales	5 528 150.60 €	5 404 382.55 €	97.76%
16 - Emprunts et dettes assimilées	506 000.00 €	490 092.57 €	96.86%
20 - Immobilisations incorporelles	42 000.00 €	0.00 €	0.00%
204 - Subventions d'équipement versées	9 000.00 €	6 677.25 €	74.19%
21 - Immobilisations corporelles	1 302 517.40 €	957 401.57 €	73.50%
4541101 - mise en sécurité	7 000.00 €	6 336.00 €	90.51%
4541102 - travaux d'entretien	540.00 €	537.60 €	99.56%
<b>TOTAL</b>	<b>8 269 083.91 €</b>	<b>7 727 110.51 €</b>	<b>93.45%</b>

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à 93.45 %, les dépenses réelles de l'exercice présentent cette année un taux significatif de réalisation de 78.25 % :

Au **chapitre 204** « subventions d'équipement » les montants correspondent aux aides complémentaires dans le cadre de la nouvelle OPAH.

Au **chapitre 21** « immobilisations corporelles », les dépenses se sont élevées à 957 401,57 € TTC.

Les interventions ont porté principalement, en sus de l'achat de divers matériels (pour les services techniques et la cantine en particulier) pour près de 70 000€, sur

- le chantier du jardin du hountaner pour près de 350 000€
- la réalisation de l'aire de jeux et du City stade pour près de 160 000€
- l'achat de la future Maison des Aînés (133 000€)
- la rénovation des moquettes et sièges au Cinéma (30 000€)
- les travaux de la salle omnisport (50 000€)
- les travaux sur les baies de la cathédrale (19 000€)

- le solde des vestiaires du foot (16 000€)
- divers travaux sur les bâtiments (sécurisation, chauffage ...)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE



## Restes à réaliser

Les dépenses engagées et non réalisées font l'objet d'un report sur le budget 2025 :

Compte	Opération pour vote		Reste à réaliser
1000 - VITRAUX BAIE 14 ECHAFAUDAGE CATHEDRALE ST GERVAIS 21318	Société SGRP SOURBES 312		1416,00 1416,00 €
1019 - BC24/755 CHAUFFAGE SERRES 21351	Société SIDV SISCA		4533,94 4533,94 €
1025 - BC24/752 CANTINE DIAG FIN TRVX 21311	BAT'IMMO EXPERTISES		492,00 492,00 €
1026 - BC24/760 SECURISATION ERP MEDIATHEQUE CCAS URBA 21351 21351 21351 21351	Société ADSE		10382,40 2956,80 € 2932,80 € 1536,00 € 2956,80 €
1036 - SECURISATION VITRAUX BAIE 15 CATHEDRALE ST GERVAIS 21318	MME DAREES MICHELE 312		6624,00 6624,00 €
1037 - SECURISATION VITRAUX BAIE 15 CATHEDRALE ST GERVAIS 21318	SAS SGRP SOURBES JULIEN 312		19694,10 19694,10 €
1224 - BC24/867 SECURISATION ERP 21351	ROBERT SA		194,85 194,85 €
1236 - BC24/874 SECURISATION ERP 21351	SARL SODIS		46,56 46,56 €
1238 - BC24/877 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE IMMEUBLE NASCIMBENE 21318	Société XMGE 510		1488,00 1488,00 €
1244 - BC24/886 MOBILIER CITY-STADE 2128	Société DELZONGLE MIDI PYRENEES		70,67 70,67 €
1270 - BC24/911 SECURISATION ERP VIDEOPROTECTION RIBABELLE 21351	ROBERT SA 211		145,70 145,70 €
1274 - BC24/910 FOURN CITYSTADE 2128	SARL SODIS		270,84 270,84 €
1283 - PASSAGE PIETON SECURISE SUITE MISE EN PERIL RUE JULES DE 4541101	Société SGRP SOURBES 518		576,00 576,00 €
224 - MISSION ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE BASSIN VERSANT 21351	Société IES INGENIEURS CONSEIL		11077,20 11077,20 €
315 - CITY STADE CROIX ROUGE MISSION SPS 2128	Société FRD COORDINATION		1206,00 1206,00 €
362 - CITY STADE CROIX ROUGE fournitures et pose d'un terrain 2128	SAS E.S.B.T.P SIGNALISATION 325		12506,40 12506,40 €
758 - MISSIONS SPS ART ET ENVIRONNEMENT JARDIN TOLOSA 21351	Société FRD COORDINATION		1446,00 1446,00 €
881 - CT CENTRE DE LOISIRS CDL - RENOVATION ENERGETIQUE 21318	Société SOCOTEC		2434,80 2434,80 €
888 - ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE JEUX CITY STADE 2128	Société TERRITOIRE D'ENERGIE SDEG		14771,85 14771,85 €
			<b>89377,31</b>

## LES RECETTES

En €	PREV BUDG 2024	RÉALISÉ 2024	%
021 - Virement de la section de fonctionnement	469 805.00 €	0.00 €	0.00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000.00 €	321 773.04 €	107.26%
041 - Opérations patrimoniales	5 528 150.60 €	5 404 382.55 €	97.76%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	551 277.77 €	532 934.30 €	96.67%
13 - Subventions d'investissement	550 871.28 €	292 651.77 €	53.13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	850 000.00 €	850 000.00 €	100.00%
27 - Autres immobilisations financières	11 439.26 €	11 439.26 €	100.00%
4541101 - mise en sécurité	7 000.00 €	0.00 €	0.00%
4541102 - travaux d'entretien	540.00 €	537.60 €	99.56%
4541101 - mise en sécurité	0.00 €	1 908.68 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 269 083.91 €</b>	<b>7 415 627.20 €</b>	<b>89.68%</b>

Les recettes d'investissement ont été réalisées à 89.69%, et les recettes réelles ont connu un taux de réalisation de 85.71 %.

Le FCTVA (10), d'un montant de 211 797.36 €, représente 15 % des recettes réelles.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE



Les subventions perçues représentent 17 % des recettes réelles. Elles sont appelées au fur et à mesure de la réalisation des opérations.

Pour 2024 elles ont atteint 292 651 € principalement au titre des travaux du jardin du Hountaner, du City Stade, du Centre de Loisirs, de la rénovation énergétique de la cantine, des vestiaires du foot et du Cinéma.

### Restes à réaliser

Les subventions et recettes certaines non perçues font l'objet d'un report au budget 2025 :

Compte		Reste à réaliser
12 - SUBVENTION CITY STADE ETAT ANS Agence National du Sport 13461	Etablissement PREFECTURE DU GERS	<b>25464,00</b> 25464.00 €
33 - Art et Environnement Jardins TOLOSA 1322	Etablissement REGION MIDI PYRENEES	<b>142477,00</b> 142477.00 €
34 - SUBVENTION DETR CITY STADE 13461	ETAT MINISTERE INTERIEUR	<b>3688,25</b> 3688.25 €
37 - SUBVENTION DETR 2024 SECURISATION des ERP 13461	Etablissement PREFECTURE DU GERS	<b>2619,40</b> 2619.40 €
38 - SUBVENTION SECURISATION des ERP FIPD 2024 1348	Etablissement PREFECTURE DU GERS	<b>2700,00</b> 2700.00 €
39 - SUBVENTION Participation SDEG sur Eclairage Public 1348	Société TERRITOIRE D'ENERGIE SDEG	<b>2954,37</b> 2954.37 €
		<b>179903,02</b>

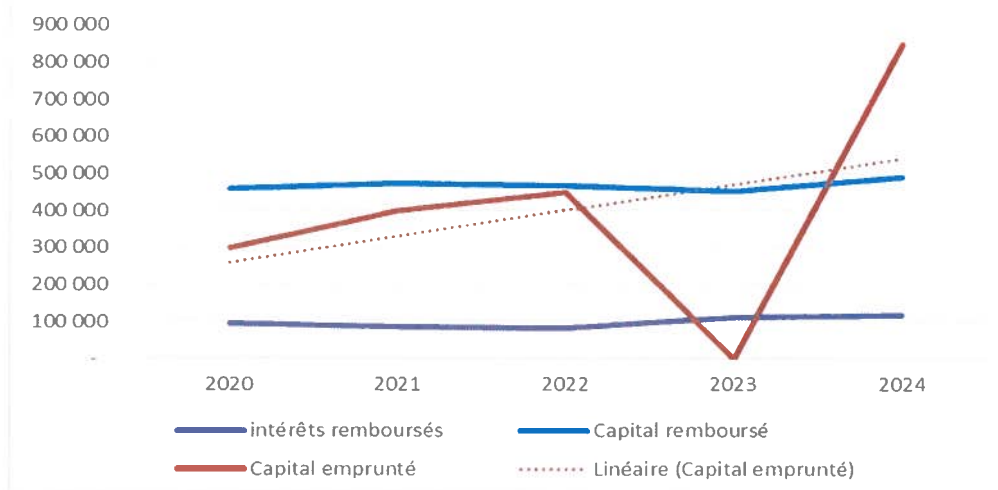
### LES EMPRUNTS

En recettes, l'emprunt prévu pour 2023 à hauteur de 400 000 € a été signé en décembre 2023 et débloqué en février 2024 ; il se cumule donc sur l'exercice 2024 avec l'emprunt propre à 2024 de 450 000€.

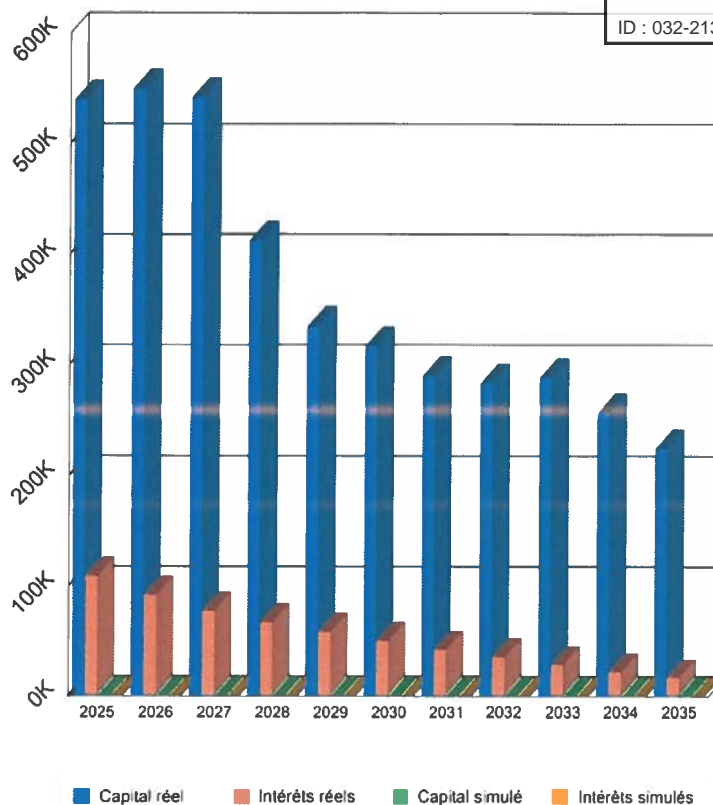
En dépenses, le remboursement des emprunts s'est élevé à

- 490 092.57 € en capital
- 122 690.99 € en intérêts

### Etat de la dette :



• *Graphe de désendettement à 10 ans - commune*



La dette de la commune est constituée au 31/12/2024 de 17 prêts :

- 7 auprès du Crédits Agricole
- 4 auprès de la SFIL
- 1 auprès de la Caisse des Dépôts
- 2 auprès de la Caisse d'Epargne
- 1 auprès de la Banque Populaire
- 2 auprès de la Banque Postale/SFIL

Taux moyens :

Variables (1) : 5.59 %

Fixe (12) : 2.48 %

Tous les emprunts sont catégorisés en "A-1" suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.

**ANALYSE « BUDGET VERT »**

Comme il a été indiqué lors des orientations budgétaires, la France a mis en place une *budgetisation verte* pour classer les dépenses budgétaires et fiscales en fonction de l'impact qu'elles ont sur l'environnement. Ces dispositions s'appliquent aux collectivités locales.

Pour 2024, seul l'axe « atténuation du changement climatique » est obligatoire avec 17 comptes de la section investissement concernés, notamment ceux pour les bâtiments scolaires, les terrains bâtis, les réseaux et installations de voirie, les constructions en cours ou encore le matériel et transport ferroviaire.

Le budget vert doit se présenter sous la forme de tableaux, en annexe de du CFU :

## AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

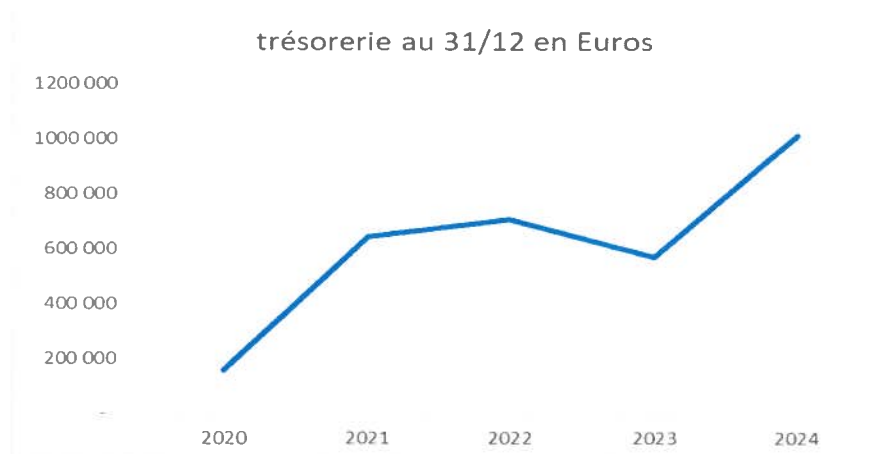
ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	449 620,41	286 833,83	0,00	162 786,58	0,00
A125	Constructions	179 807,87	107 807,29	0,00	60 058,77	11 941,81
A130	Réseaux et installations de voirie	12 197,12	0,00	0,00	12 197,12	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>641 625,40</b>	<b>394 641,12</b>	<b>0,00</b>	<b>235 042,47</b>	<b>11 941,81</b>

Les dépenses des imputations devant faire l'objet d'une cotation ont été classées de la manière suivante, conformément aux directives nationales :

- Non cotées : dépenses dont la cotation exigerait des recherches plus poussées pour en identifier l'impact (câblages, installations de sécurisation...) pour 11 941 €
- Neutres : dépenses dont l'impact sur l'environnement est a priori nul (travaux divers qui ne génèrent pas de gains énergétiques, pas d'emploi de matériaux spécifiques type biosourcés...); il s'agit ici des marquages au sol, divers travaux sur les bâtiments, au cimetière, la baie de la cathédrale, le City stade et aire de jeux
- Favorables : sont classées dans cette rubrique les dépenses relatives au Jardin du Houtaner, à la rénovation énergétique du centre de loisirs, la mise en place de nouveaux systèmes réalisant des gains d'énergie (pompe à chaleur comédie, chaudière halte-garderie, éclairage salle omnisport...)

## LA TRESORERIE - LES RATIOS



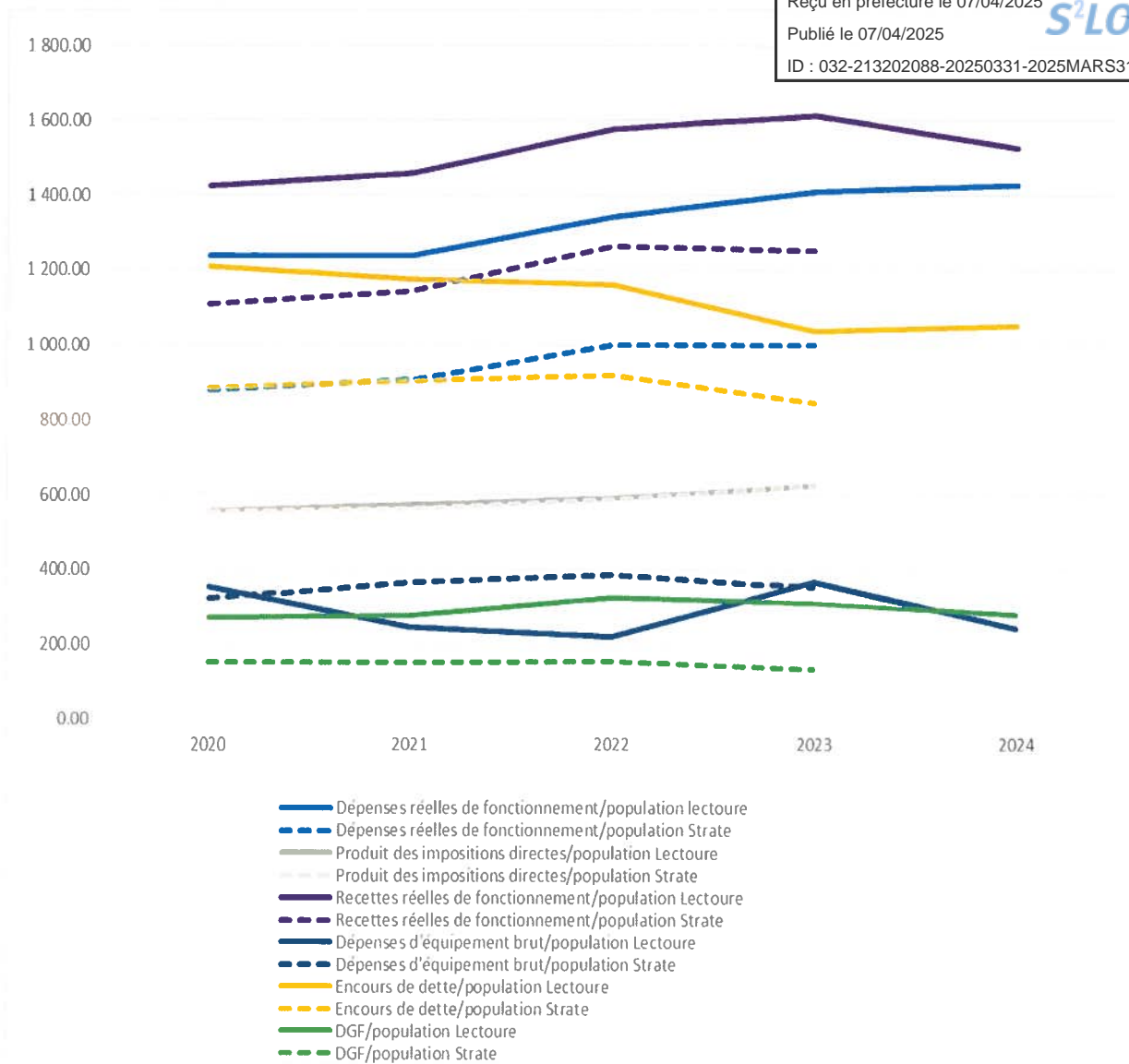
## Evolution des ratios en euros :

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

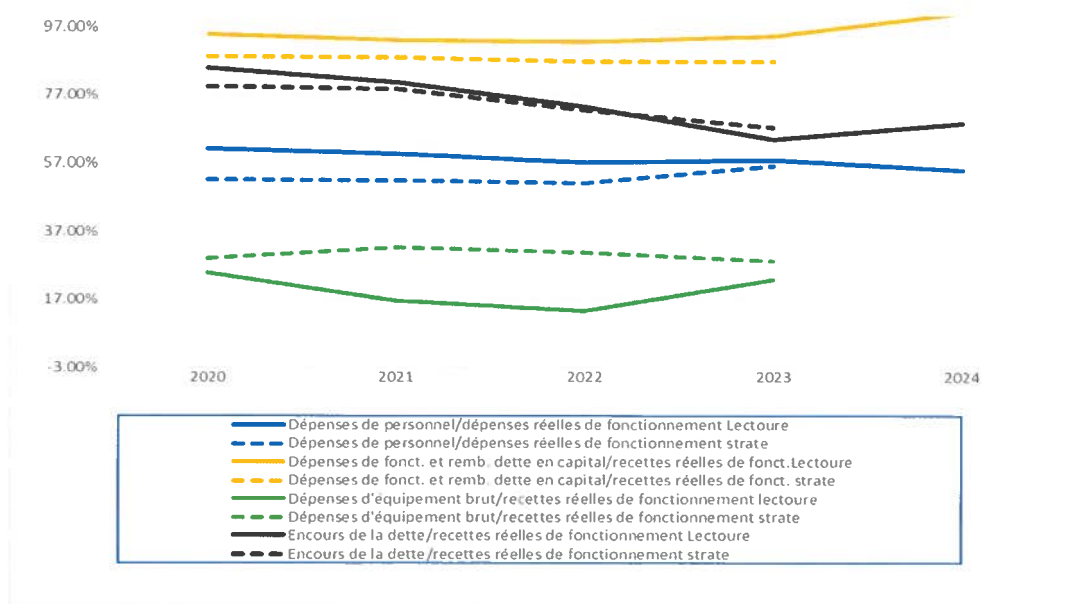
Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31\_099-DE



## Evolution des ratios en % :



On note que la commune présente un ratio plus élevé que la moyenne de la strate qu'il s'agisse des dépenses, des recettes de fonctionnement ou de l'encours de la dette. En revanche, le ratio de produit de la commune est inférieur à celui de la strate.

Par ailleurs, l'ensemble des ratios en pourcentage, qu'il s'agisse du personnel, du remboursement de la dette, des dépenses d'équipement brut ou de l'encours de la dette convergent avec les moyennes de la strate en 2023.

Toutefois, pour analyser ces ratios, il convient d'être prudent sur les comparaisons de ce type. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national, en termes de choix de gestion par exemple. De plus, le nombre d'habitants de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Enfin, de nouveaux ratios sont portés sur la maquette avec la M57 :

- le taux d'épargne brut.....pour 2024 : 6.38%
- le taux d'épargne nette..... : -1.03%
- le ratio d'endettement ..... : 68.89
- la capacité de désendettement ..... : 10.80

Sur cet exercice, le taux d'épargne brute se situe en deçà du seuil d'alerte et en corollaire il convient de rester vigilants sur la capacité de désendettement.

Le CFU 2024 et ses annexes, tel que prévu par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à la majorité décide d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget communal, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Pour : 19**

**Contre :**

**Abstentions : 6** (MM. Julien Pellicer, Marc Dugros, Pascal Andrada, Mmes Patricia Marroccq, Sylvie Couderc et Sylvie Aché)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 AVR. 2025**